



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des ressources
humaines et des moyens**

Bureau des ressources humaines et de l'action sociale Service départemental d'action sociale Affaire suivie par : Marie-Christine SCHEIL Tél : 03.87.34.88.85 E-mail : pref-action-sociale@moselle.gouv.fr	Metz, le 1 ^{er} juillet 2020
---	---------------------------------------

NOTE

**à tous les agents du ministère de l'intérieur
affectés dans le département de la Moselle**

OBJET : aide au permis de conduire pour enfant handicapé âgé de 18 à 25 ans.

Aide non cumulable avec l'aide à l'amélioration du quotidien des enfants handicapés ou souffrant d'une ALD

Cette aide de **120 €** est réservée aux agents du ministère de l'intérieur affectés en Moselle ayant à charge un enfant atteint d'un handicap et inscrit à l'examen du permis de conduire, **âgé de 18 à 25 ans maximum**.

L'aide sera versée une seule fois par le biais de **chèques cadhoc** utilisables dans diverses enseignes.

Les agents intéressés devront transmettre au service départemental d'action sociale les documents suivants :

- **Le formulaire de demande d'aide à compléter**
- **Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire**
- **Lettre-suivie 20g. portant les coordonnées du bénéficiaire**
- **Facture de l'auto-école d'un montant supérieur à 120 €.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Il est précisé que toutes les demandes seront prises en compte jusqu'au **4 décembre 2020** et dans la **limite des crédits disponibles**. **Les dossiers non traités en 2020 ne seront pas pris en compte sur 2021.**

Le chef du service départemental d'action sociale,

Signé : Jean-Christophe DURAND